

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1812

21 juin 2016

### SOMMAIRE

Business Office Services International S.A. . . . .	86976	Halette S.A. . . . .	86945
Confidence S.A. . . . .	86933	Heraldic HoldCo S.à r.l. . . . .	86934
Ecole Professionnelle De Differdange . . . . .	86943	Hipoteca IX Lux S.à r.l. . . . .	86945
Ecole Professionnelle De Differdange . . . . .	86939	Hippodrome S.à r.l. . . . .	86946
Ecole Professionnelle De Differdange . . . . .	86941	Hoparlux S.A. . . . .	86946
Ecole Professionnelle De Differdange . . . . .	86942	Hospitality Services Luxembourg S.A. . . . .	86946
Emin Finance Lending, S.C.S. . . . .	86968	Hospitality Services Luxembourg S.A. . . . .	86946
Gabedelem S.A. . . . .	86937	Houdah Software S.à r.l. . . . .	86945
Galdenia Investments S.A. . . . .	86939	H.R.T. Services S.A. . . . .	86933
Garage Jean Kessler . . . . .	86939	ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l. . . . .	86947
GE Canada Holdings Luxembourg S.à r.l. . . . .	86930	ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l. . . . .	86947
GE Healthcare European Holdings S.à r.l. . . . .	86931	Ilaex Assets S.A. . . . .	86947
GE Holdings Forint Luxembourg Sarl . . . . .	86930	Immconcept . . . . .	86947
GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l. . . . .	86931	Immoluxpl . . . . .	86954
General Electric International Holdings S.à r.l. . . . . .	86932	IMP S.à r.l. . . . .	86956
GE UK FINANCING (Luxembourg) S.à r.l. . . . . .	86932	IMP S.à r.l. . . . .	86957
Green Energy Holding S.A. . . . .	86934	Independence Trans Europe Lines Navy 2001 S.A. . . . .	86957
GRIKK S.A. . . . .	86933	Industrial Packaging Group . . . . .	86958
GST AutoLeather Holdings S.A. . . . .	86933	M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l. . . . .	86976
Guardian Luxguard I S.à r.l. . . . .	86934	Norka Holding S.A. . . . .	86976
Guarulhos S.à r.l. . . . .	86937	Samplix S.à r.l. . . . .	86958
Guy Palmaers . . . . .	86937	Smartfix30 . . . . .	86947
Ha & Ha Wirtschafts- und Unternehmensbe- ratung A.G. . . . .	86933	SRDS International S.à r.l. . . . .	86974
		Stavos Luxembourg . . . . .	86976

**GE Canada Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 16.850,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 166.829.

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de GE Canada Holdings Luxembourg S.à r.l. (la «Société») il a été décidé:

- de nommer Madame Dorota Grazyna IGNASZEWSKA, ayant son adresse professionnellement au 6D route de Trèves, étage 5, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de la Société de classe «B», et ce avec effet le 15 avril 2016, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Madame Roisin Alice O'HAGAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur John Evans HARRELL, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Michelle Ryann RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Dorota Grazyna IGNASZEWSKA, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GE Canada Holdings Luxembourg S.à r.l.*

S.Th. Kortekaas

*Mandataire*

Référence de publication: 2016093901/25.

(160063322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**GE Holdings Forint Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: HUF 3.600.000,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 150.405.

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de GE Holdings Forint Luxembourg S.à r.l. (la «Société») il a été décidé:

- de nommer Madame Dorota Grazyna IGNASZEWSKA, ayant son adresse professionnellement au 6D route de Trèves, étage 5, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de la Société de classe «B», et ce avec effet le 15 avril 2016, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Madame Roisin Alice O'HAGAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur John Evans HARRELL, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Michelle Ryann RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Dorota Grazyna IGNASZEWSKA, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GE Holdings Forint Luxembourg S.à r.l.*

S.Th. Kortekaas

*Mandataire*

Référence de publication: 2016093902/25.

(160063324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**GE Healthcare European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.736.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 58.866.

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de GE Healthcare European Holdings S.à r.l. (la «Société») il a été décidé:

- de nommer Madame Dorota Grazyna IGNASZEWSKA, ayant son adresse professionnellement au 6D route de Trèves, étage 5, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de la Société de classe «B», et ce avec effet le 15 avril 2016, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Christiaan AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Madame Roisin Alice O'HAGAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur John Evans HARRELL, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Michelle Ryann RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Dorota Grazyna IGNASZEWSKA, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GE Healthcare European Holdings S.à r.l.*

S.Th. Kortekaas

*Mandataire*

Référence de publication: 2016093903/25.

(160063321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.026.000,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 56.198.

Suite aux résolutions prises par les actionnaires de GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l. (la «Société») il a été décidé:

- de nommer Madame Dorota Grazyna IGNASZEWSKA, ayant son adresse professionnellement au 6D route de Trèves, étage 5, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de la Société de classe «B», et ce avec effet le 15 avril 2016, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Madame Roisin Alice O'HAGAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur John Evans HARRELL, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Michelle Ryann RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Dorota Grazyna IGNASZEWSKA, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l.*

S.Th. Kortekaas

*Mandataire*

Référence de publication: 2016093904/24.

(160063317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**GE UK FINANCING (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 200.300,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 67.038.

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société») il a été décidé:

- de nommer Madame Dorota Grazyna IGNASZEWSKA, ayant son adresse professionnellement au 6D route de Trèves, étage 5, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de la Société de classe «B», et ce avec effet le 15 avril 2016, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Madame Roisin Alice O'HAGAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Robert MALITZ, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Michelle Ryann RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Dorota Grazyna IGNASZEWSKA, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l.*

S.Th. Kortekaas

*Mandataire*

Référence de publication: 2016093905/25.

(160063326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**General Electric International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.823.882,90.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 62.841.

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de General Electric International Holdings S.à r.l. (la «Société») il a été décidé:

- de nommer Madame Dorota Grazyna IGNASZEWSKA, ayant son adresse professionnellement au 6D route de Trèves, étage 5, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de la Société de classe «B», et ce avec effet le 15 avril 2016, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Christiaan AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Madame Roisin Alice O'HAGAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur John Evans HARRELL, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Michelle Ryann RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Dorota Grazyna IGNASZEWSKA, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour General Electric International Holdings S.à r.l.*

S.Th. Kortekaas

*Mandataire*

Référence de publication: 2016093906/25.

(160063325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**GRIKK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 127.577.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.  
*Administrateur / Administrateur*  
Nico Patteet / K. Van Huynegem  
*Administrateur – délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2016093915/13.

(160063447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**GST AutoLeather Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 1.164.396,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 138.699.

*Extrait de la Résolution écrite de l'Actionnaire Unique datée du 15 avril 2016*

L'Actionnaire Unique a décidé de renommer en tant que Commissaire aux comptes de la Société, avec effet à compter du 24 février 2014:

FIN-CONTRÔLE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42230 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016093917/17.

(160063764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**H.R.T. Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 150.649.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de manière exceptionnelle le 23 décembre 2015*

*7<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Philippe RICHELLE (Président du Conseil d'Administration), Paul LEYDER, Alain LAM et de Madame Brigitte DENIS, demeurant tous professionnellement au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093918/15.

(160063665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**Ha & Ha Wirtschafts- und Unternehmensberatung A.G., Société Anonyme,  
(anc. Confidence S.A.).**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.  
R.C.S. Luxembourg B 84.247.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Ha & Ha Wirtschafts und Unternehmensberatung A.G, du 16 novembre 2015 que:

L'assemblée décide de révoquer Madame FRANCO Myriam avec effet immédiat.

L'assemblée nomme Madame FRANCO Catherine, née le 01/01/1980 à Uccle en Belgique et avec adresse professionnelle au 3, rue de la loge L-1945 Luxembourg comme nouveau membre du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2016093919/17.

(160063453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Heraldic HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.939.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Heraldic HoldCo S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016093921/11.

(160063153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Green Energy Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.437.

Nous vous informons par la présente de notre démission, de notre mandat de commissaire aux comptes de la société Green Energy Holding SA, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11 boulevard Royal, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.437

Confide (succursale de CINQ PINEDE Sàrl, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.576) Commissaire aux comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2016.

Référence de publication: 2016093889/14.

(160063115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Guardian Luxguard I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 8, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 17.385.

*Dépôt rectificatif du 21/10/2015 – L150190357*

In the year two thousand and sixteen, on the twenty third day of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Guardian Luxguard I S.à r.l. (the "Company"), a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8 rue Bommel, L-4940 Bascharage, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 17.385, incorporated by a notarial deed enacted by Maître Albert Stremmer on 29 February 1980, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 April 1980, number 75 and lastly modified by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 29<sup>th</sup> September 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 29 October 2015, number 2961.

The meeting is presided by Malgorzata McELFRESH, employee, professionally residing in Bertrange.

The chairman appoints as secretary Cheryl GESCHWIND, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Flora GIBERT, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

II.- As shown in the attendance list, all the 60,000 (sixty thousand) shares, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Rectification of the notarial deed dated 29 September 2015 in respect of the change of the legal form of the Company from a public limited company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the “Notarial Deed”) in order to correct a clerical error in the French version of the Notarial Deed in relation to the identity of a certain manager of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is noted that in the sixth resolution of the French version of the notarial deed recording the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 29 September 2015 (the “Notarial Deed”), in respect of the change of legal form of the Company from a public limited company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with effect as of 1<sup>st</sup> October 2015, it was notably approved that the directors of the Company, i.e. Mr. Gustav Boekhoudt, Mr. Vincent Pringiers and Mr. Gabor Harakaly, would continue their mandates to act as managers of the Company. It is then noted that the reference made to the name of Mr. Vincent Pringiers constituted a clerical error since, in accordance with the English version of the Notarial Deed, Mr. Jose Miguel Villacorta (and not Mr. Vincent Pringiers) was the director of the Company continuing his mandate to act as manager of the Company upon its conversion into a private limited company (société à responsabilité limitée) with effect as of 1<sup>st</sup> October 2015 and for an undetermined duration.

It is therefore resolved to correct this clerical error and confirm that such sixth resolution of the French version of the Notarial Deed should be read as follows, with effect as from 29 September 2015:

*“Sixième résolution:*

Il est en outre décidé que les administrateurs de la Société, soit M Gustav Boekhoudt, M Jose Miguel Villacorta et M Gabor Harakaly, tel qu'ils l'ont expressément confirmé dans une lettre spéciale de confirmation, continueront à exercer leur mandat en tant que gérants de la Société dès sa transformation en société à responsabilité limitée, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015 et pour une durée indéterminée.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the members of the board signed together with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt trois mars.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Guardian Luxguard I S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8, rue Bommel, L-4940 Bascharage, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.385, constituée par un acte notarié de Maître Albert Stremmer en date du 29 février 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 avril 1980, numéro 75, et dernièrement modifié par un acte du notaire soussigné en date du 29 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 octobre 2015, numéro 2961.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Malgorzata McELFRESH Le président désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Flora GIBERT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique et le nombre de parts qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-après annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que, toutes les 60.000 (soixante mille) parts, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Rectification de l'acte notarié daté du 29 septembre 2015 relatif au changement de forme sociale de la Société de la forme de société anonyme à celle de société à responsabilité limitée (l'«Acte Notarié») afin de corriger une erreur matérielle dans la version française de l'Acte Notarié portant sur l'identité d'un des gérants de la Société; et

3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est noté que dans la sixième résolution de la version française de l'acte notarié constatant les résolutions de l'associé unique de la Société du 29 septembre 2015 (l'«Acte Notarié»), relatif au changement de forme sociale de la Société d'une société anonyme à une société à responsabilité limitée avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015, il a été notamment approuvé que les administrateurs de la Société, soit M. Gustav Boekhoudt, M. Vincent Pringiers et M. Gabor Harakaly, continueraient leurs mandats en agissant en tant que gérants de la Société. Il est ensuite noté que la référence faite au nom de M. Vincent Pringiers constituait une erreur matérielle puisque, conformément à la version anglaise de l'Acte Notarié, M. Jose Miguel Villacorta (et non M. Vincent Pringiers) était l'administrateur de la Société continuant son mandat en agissant en tant que gérant de la Société lors de sa transformation en société à responsabilité limitée, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015 et pour une durée indéterminée

En conséquence, il est décidé de corriger cette erreur matérielle et de confirmer que cette sixième résolution de la version française de l'Acte Notarié aura la teneur suivante, avec effet au 29 Septembre 2015:

*«Sixième résolution:*

Il est en outre décidé que les administrateurs de la Société, soit M Gustav Boekhoudt, M Jose Miguel Villacorta et M Gabor Harakaly, tel qu'ils l'ont expressément confirmé dans une lettre spéciale de confirmation, continueront à exercer leur mandat en tant que gérants de la Société dès sa transformation en société à responsabilité limitée, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015 et pour une durée indéterminée.»

Aucun autre point n'ayant à être traité par l'assemblée, celle-ci est ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même jour qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite aux personnes comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: M. MCELFRESH, C. GESCHWIND, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 24 mars 2016. 1LAC / 2016 / 9729. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016093890/128.

(160063366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Guarulhos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 63.961,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 136.844.

---

EXTRAIT

Deux des associés de la société, à savoir Monsieur Timothy Spencer BARLOW et Monsieur Robert Grant SLOSS ont désormais l'adresse suivante:

- Standbrook House, 5<sup>th</sup> Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

*Pour GUARULHOS S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016093891/15.

(160063020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Guy Palmaers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.607.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016093892/13.

(160063223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Gabedelem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.760.

---

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GABELEM S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 114.760 (la «Société» - l'«Assemblée»), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 985 du 19 mai 2006, page 47236. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, notaire précédemment de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2796 du 8 octobre 2014, page 134181.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mme. Francine May, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange (la «Présidente»). La Présidente désigne Mme. Laetitia Zuanel, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, comme secrétaire de l'Assemblée. L'Assemblée désigne Mme. Marisa Gomes, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, la Présidente expose que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenu par chacun d'entre eux ont été mentionnés sur une liste de présence (la «Liste de Présence») signés par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés; cette Liste de Présence, établie par les membres du bureau, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte. Les procurations

des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte, après avoir été paraphées par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau.

La Présidente expose ensuite et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires de la Société renoncent à l'avis de convocation préalable et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la présente Assemblée suffisamment à l'avance.

II. Que conformément à l'article 49-8 de loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société a procédé au rachat de mille trois cents (1.300) actions de catégorie I d'une valeur nominale de EUR 10 chacune (ensemble les «Actions de Catégorie I») en date du 24 mars 2016 et que le droit de vote attaché à ces Actions de Catégorie I est actuellement suspendu. Par conséquent, la Société participe à l'Assemblée sans, cependant, prendre part au vote.

III. Qu'il résulte de la Liste de Présence que les actions détenues par les actionnaires (représentant 100% des actions ayant le droit de vote) sont dûment représentées à la présente Assemblée en vertu de procurations et que la présente Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur son ordre du jour connu des actionnaires.

IV. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de treize mille Euros (EUR 13.000) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-sept mille Euros (EUR 137.000) à un montant de cent vingt-quatre mille Euros (EUR 124.000) par annulation de mille trois cents (1.300) Actions de Catégorie I, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune détenue en propre par la Société;

2. Modification subséquente de l'Article 5 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»); et

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée DECIDE à l'unanimité de réduire le capital social de la Société d'un montant de treize mille Euros (EUR 13.000) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-sept mille Euros (EUR 137.000) à un montant de cent vingt-quatre mille Euros (EUR 124.000) par annulation de mille trois cents (1.300) Actions de Catégorie I, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune détenue en propre par la Société.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée DECIDE à l'unanimité de modifier l'Article 5 des Statuts, comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 124.000 (cent vingt-quatre mille euros) divisé en 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), en 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), en 1.300 (mille trois cents) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"), en 1.300 (mille trois cents) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D"), en 1.300 (mille trois cents) actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E"), en 1.300 (mille trois cents) actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F"), en 1.300 (mille trois cents) actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G") et en 1.300 (mille trois cents) actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H"), ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

#### *Déclaration*

Dont acte fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'Assemblée, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte authentique.

Signé: May, Zuanel, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mars 2016. Relation: EAC/2016/7649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016093893/72.

(160063443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Galdenia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 176.578.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 que:

- La démission de Monsieur Paul Tori et Philippe De Patoul en tant qu'Administrateur de catégorie B a été approuvée avec effet immédiat.

- L'activité de la société continuera avec un seul Administrateur sans tenir compte des catégories d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016093894/16.

(160063304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**Garage Jean Kessler, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6187 Gonderange, Zone Artisanale Gehaansraich.  
R.C.S. Luxembourg B 65.118.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2016093896/11.

(160063776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**Ecole Professionnelle De Differdange, Fondation.**

Siège social: Differdange,  
R.C.S. Luxembourg G 233.

—  
*Bilan au 31/12/2010*

ACTIF	BILAN 2010 EUR	BILAN 2009 EUR
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations corporelles:		
Terrain . . . . .	35 406,13	35 406,13
Construction . . . . .	141 624,52	141 624,52
Amortissements constructions . . . . .	- 114 184,74	- 110 644,13
ACTIF CIRCULANT		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL ACTIF . . . . .	62 845,90	66 386,51
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Donation en capital . . . . .	177 030,65	177 030,65
Report Résultat . . . . .	- 110 644,13	- 107 103,52
Résultat . . . . .	- 3 540,61	- 3 540,61
PROVISION		
DETTES		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL PASSIF . . . . .	62 845,90	66 386,51

*Compte de pertes et profits au 31/12/2010*

CHARGES	PERTES ET	PERTES ET
---------	-----------	-----------

	PROFITS 2010 EUR	PROFITS 2009 EUR
Corrections de valeurs nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles . . .	3 540,61	3 540,61
	<u>3 540,61</u>	<u>3 540,61</u>
<b>PRODUITS</b>		
Prestations de services	-	-
Perte de l'exercice . . . . .	- 3 540,61	- 3 540,61
	<u>- 3 540,61</u>	<u>- 3 540,61</u>

*Budget au 31/12/2011*

DEPENSES		Montant EUR
Comptes	Libellés	
63313	Dotations immobilières . . . . .	3 540,61
	Total généré . . . . .	<u>3 540,61</u>
<b>RECETTES</b>		
7	Recettes	-
	Total généré . . . . .	<u>-</u>
	Résultat budgétaire . . . . .	<u>- 3 540,61</u>

*Tableau d'amortissement au 31.12.2010*  
EUR

GROUPE	Désignation des objets	Date entrée/ sortie	Valeur à l'entrée	Taux %	Valeur début exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
	sous-total		-		-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains et constructions					
	Terrain . . . . .		35 406,13		
	Construction . . . . .	21/09/1978	141 624,52	2,50	
			<u>177 030,65</u>		-
	sous-total . . . . .		<u>177 030,65</u>		-
	<b>TOTAL</b> . . . . .		<u>177 030,65</u>		-
GROUPE	Désignation des objets	Amortissement			
		antérieur	de l'exercice	Total	Sortie (valeur résid.)
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
	sous-total	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains et constructions					
	Terrain . . . . .				35 406,13
	Construction . . . . .	110 644,13	3 540,61	114 184,74	27 439,77
		<u>110 644,13</u>	<u>3 540,61</u>	<u>114 184,74</u>	<u>62 845,90</u>
	sous-total . . . . .	<u>110 644,13</u>	<u>3 540,61</u>	<u>114 184,74</u>	<u>62 845,90</u>
	<b>TOTAL</b> . . . . .	<u>110 644,13</u>	<u>3 540,61</u>	<u>114 184,74</u>	<u>62 845,90</u>

Référence de publication: 2016093823/76.

(160063484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**Ecole Professionnelle De Differdange, Fondation.**

Siège social: Differdange,  
R.C.S. Luxembourg G 233.

*Bilan au 31/12/2007*

ACTIF	BILAN 2007 EUR	BILAN 2006 EUR
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations corporelles:		
Terrain . . . . .	35 406,13	35 406,13
Construction . . . . .	141 624,52	141 624,52
Amortissements constructions . . . . .	- 103 562,91	- 100 022,30
ACTIF CIRCULANT		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL ACTIF . . . . .	<u>73 467,73</u>	<u>77 008,34</u>
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Donation en capital . . . . .	177 030,65	177 030,65
Report Résultat . . . . .	- 100 022,30	- 96 481,69
Résultat . . . . .	- 3 540,61	- 3 540,61
PROVISION		
DETTES		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL PASSIF . . . . .	<u>73 467,73</u>	<u>77 008,34</u>

*Compte de pertes et profits au 31/12/2007*

CHARGES	PERTES ET PROFITS 2007 EUR	PERTES ET PROFITS 2006 EUR
Corrections de valeurs nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles . . .	<u>3 540,61</u>	<u>3 540,61</u>
	3 540,61	3 540,61
PRODUITS		
Prestations de services	-	-
Perte de l'exercice . . . . .	<u>- 3 540,61</u>	<u>- 3 540,61</u>
	- 3 540,61	- 3 540,61

*Budget au 31/12/2008*

DEPENSES	Libellés	Montant EUR
63313	Dotations immobilières . . . . .	<u>3 540,61</u>
	Total géné. . . . .	3 540,61
RECETTES		
7	Recettes	-
	Total géné.	-
	Résultat budgétaire . . . . .	<u>- 3 540,61</u>

*Tableau d'amortissement au 31.12.2007*

EUR

GROUPE	Désignation des objets	Date entrée/ sortie	Valeur à l'entrée	Taux %	Valeur début exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
sous-total			-		-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					

Terrains et constructions						
	Terrain .....			35 406,13		
	Construction .....	21/09/1978		141 624,52	2,50	
				<u>177 030,65</u>		-
sous-total .....				<u>177 030,65</u>		-
TOTAL .....				<u>177 030,65</u>		-
GROUPE	Désignation des objets		Amortissement antérieur de l'exercice	Total	Sortie (valeur résid.)	Valeur nette restante
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
sous-total			-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains et constructions						
	Terrain .....					35 406,13
	Construction .....	100 022,30	3 540,61	103 562,91		38 061,60
		<u>100 022,30</u>	<u>3 540,61</u>	<u>103 562,91</u>		<u>73 467,73</u>
sous-total .....		<u>100 022,30</u>	<u>3 540,61</u>	<u>103 562,91</u>	-	<u>73 467,73</u>
TOTAL .....		<u>100 022,30</u>	<u>3 540,61</u>	<u>103 562,91</u>	-	<u>73 467,73</u>

Référence de publication: 2016093826/75.

(160063487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**Ecole Professionnelle De Differdange, Fondation.**

Siège social: Differdange,  
R.C.S. Luxembourg G 233.

*Bilan au 31/12/2006*

ACTIF	BILAN 2006 EUR	BILAN 2005 EUR
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations corporelles:		
Terrain .....	35 406,13	35 406,13
Construction .....	141 624,52	141 624,52
Amortissements constructions .....	- 100 022,30	- 96 481,69
ACTIF CIRCULANT		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL ACTIF .....	<u>77 008,34</u>	<u>77 008,34</u>
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Donation en capital .....	177 030,65	177 030,65
Report Résultat .....	- 96 481,69	- 92 941,08
Résultat .....	- 3 540,61	- 3 540,61
PROVISION		
DETTES		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL PASSIF .....	<u>77 008,34</u>	<u>80 548,95</u>

*Compte de pertes et profits au 31/12/2006*

CHARGES	PERTES ET PROFITS 2006 EUR	PERTES ET PROFITS 2005 EUR
Corrections de valeurs nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles . . .	<u>3 540,61</u>	<u>3 540,61</u>
	3 540,61	3 540,61
PRODUITS		
Prestations de services	-	-
Perte de l'exercice .....	- 3 540,61	- 3 540,61

- 3 540,61	- 3 540,61
------------	------------

*Budget au 31/12/2007*

DEPENSES		Montant
Comptes	Libellés	EUR
63313	Dotations immobilières .....	3 540,61
Total généré .....		3 540,61
RECETTES		
7	Recettes	-
Total généré .....		-
Résultat budgétaire .....		- 3 540,61

*Tableau d'amortissement au 31.12.2006*

EUR

GROUPE	Désignation des objets	Date entrée/ sortie	Valeur à l'entrée	Taux %	Valeur début exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
sous-total			-		-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et constructions					
	Terrain .....		35 406,13		
	Construction .....	21/09/1978	141 624,52	2,50	
			177 030,65		-
sous-total .....			177 030,65		-
TOTAL .....			177 030,65		-
GROUPE	Désignation des objets	Amortissement antérieur de l'exercice	Total	Sortie (valeur résid.)	Valeur nette restante
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
sous-total			-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et constructions					
	Terrain .....				35 406,13
	Construction .....	96 481,69	3 540,61	100 022,30	41 602,21
		96 481,69	3 540,61	100 022,30	77 008,34
sous-total .....			96 481,69	3 540,61	100 022,30
TOTAL .....			96 481,69	3 540,61	100 022,30

Référence de publication: 2016093827/75.

(160063488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**Ecole Professionnelle De Differdange, Fondation.**

Siège social: Differdange,

R.C.S. Luxembourg G 233.

*Bilan au 31/12/2005*

ACTIF	BILAN 2005 EUR	BILAN 2004 EUR
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations corporelles:		
Terrain .....	35 406,13	35 406,13
Construction .....	141 624,52	141 624,52
Amortissements constructions .....	- 96 481,69	- 92 941,08
ACTIF CIRCULANT		

COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL ACTIF .....	80 548,95	84 089,56
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Donation en capital .....	177 030,65	177 030,65
Report Résultat .....	- 92 941,08	- 89 400,47
Résultat .....	- 3 540,61	- 3 540,61
PROVISION		
DETTES		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL PASSIF .....	80 548,95	84 089,56

*Compte de pertes et profits au 31/12/2005*

CHARGES	PERTES ET PROFITS 2005 EUR	PERTES ET PROFITS 2004 EUR
Corrections de valeurs nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles .....	3 540,61	3 540,61
	<u>3 540,61</u>	<u>3 540,61</u>
PRODUITS		
Prestations de services	-	-
Perte de l'exercice .....	- 3 540,61	- 3 540,61
	<u>- 3 540,61</u>	<u>- 3 540,61</u>

*Budget au 31/12/2006*

DEPENSES		
Comptes	Libellés	Montant EUR
63313	Dotations immobilières .....	3 540,61
Total géné. ....		<u>3 540,61</u>
RECETTES		
7	Recettes	-
Total géné. ....	Résultat budgétaire .....	<u>- 3 540,61</u>

*Tableau d'amortissement au 31.12.2005*

EUR

GROUPE	Désignation des objets	Date entrée/sortie	Valeur à l'entrée	Taux %	Valeur début exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
sous-total			-		-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et constructions					
	Terrain .....		35 406,13		
	Construction .....	21/09/1978	141 624,52	2,50	
			<u>177 030,65</u>		-
sous-total .....			<u>177 030,65</u>		-
TOTAL .....			<u>177 030,65</u>		-
GROUPE	Désignation des objets	Amortissement			
		antérieur	de l'exercice	Total	Sortie (valeur résid.)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
sous-total			-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					

Terrains et constructions				
Terrain .....				35 406,13
Construction .....	92 941,08	3 540,61	96 481,69	45 142,82
	<u>92 941,08</u>	<u>3 540,61</u>	<u>96 481,69</u>	<u>80 548,95</u>
sous-total .....	92 941,08	3 540,61	96 481,69	- 80 548,95
TOTAL .....	92 941,08	3 540,61	96 481,69	- 80 548,95

Référence de publication: 2016093828/75.

(160063489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**Hipoteca IX Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 191.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016093923/13.

(160063395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**Houdah Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 255, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

*Pour compte de Houdah Software Sarl*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2016093931/12.

(160063089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**Halette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.915.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 janvier 2016 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) Administrateurs*

- Monsieur Michel Schaeffer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

- Monsieur Jérôme Domange, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

*b) Commissaire aux comptes*

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES, INTERCORP S.A. ayant son siège social au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2021.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*  
Signature

Référence de publication: 2016093932/25.

(160063578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Hippodrome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 7, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 191.126.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue du Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2016093937/10.

(160063577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Hoparlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 69.800.

---

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 mars 2016*

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Catherine Roux-Sevelle, née le 28 juillet 1960 à Paris (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016093938/16.

(160063719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Hospitality Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.794.

---

*Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 18 mars 2016*

L'Actionnaire Unique accepte la démission de Monsieur Patrick PASSERAUB de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

L'Actionnaire Unique décide de nommer Monsieur Rasmus Hermann PEDERSEN, demeurant à Sågatorpsvägen 59, SE-18330 Täby (Suède) au poste d'administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016093939/15.

(160063649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Hospitality Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.794.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016093940/10.

(160063829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 793.655.300,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.079.

Avec effet au 31 mars 2016, Monsieur David Gregg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016093947/12.

(160063621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 428.475.200,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.262.

Avec effet au 31 mars 2016, Monsieur David Gregg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016093948/12.

(160063629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Ilaex Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.593.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2016093950/11.

(160063184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Smartfix30, Société Anonyme,**

**(anc. Immconcept).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 202.823.

L'an deux mille seize, le six avril.

Pardevant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) La société SOLUTIONS 30 SE, société européenne, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 179097,

2) La société IMMCONCEPT MANAGEMENT, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 202751,

ici représentées par Madame Laura BRETONNEAU, épouse LEGER, demeurant professionnellement à L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de 2 (deux) procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg le 4 avril 2016.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'ils sont les seuls associés (ci-après dénommés les «Associés») de la société IMMCONCEPT, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202823, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 17 décembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après dénommée la «Société») numéro 815 du 18 mars 2016. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 913 du 29 mars 2016.

II. Que la Société a un capital social de EUR 100.000,- (cent mille Euros) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune;

III. Que les parts sociales sont réparties comme suit:

- SOLUTIONS 30 SE, prédésignée, détient 85.000 (quatre-vingt-cinq mille) parts sociales de la Société;
- IMMCONCEPT MANAGEMENT, prédésignée, détient 15.000 (quinze mille) parts sociales de la Société.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Transformation de la forme juridique de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme.
  - 2) Changement de la dénomination sociale de la Société en «SMARTFIX30».
  - 3) Acceptation de la démission du gérant unique de la Société avec effet immédiat et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat.
  - 4) Refonte des statuts.
  - 5) Nomination d'un conseil d'administration.
  - 6) Nomination d'un commissaire aux comptes.
  - 7) Nomination d'un président du conseil d'administration.
  - 8) Nomination d'un administrateur-délégué.
  - 9) Transfert du siège social de la Société au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.
- V. Que les Associés ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de transformer la forme juridique de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

La transformation se fait sur base d'un rapport, en conformité des articles 26-1 et 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, établi en date du 31 mars 2016, par le réviseur d'entreprises agréé ATWELL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 2, rue Drosbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169787, qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'actif net réévalué ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de la société anonyme à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de changer la dénomination de la Société de «IMMCONCEPT» en «SMARTFIX30».

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'accepter la démission du gérant unique de la Société et décident de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident d'adapter les statuts de la Société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

## «Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SMARTFIX30» (ci-après dénommée la «Société»).

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique à transférer le siège social de la Société dans tout autre endroit de la même commune.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences, bureaux ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes activités se rapportant à la conception, au développement, à la gestion, à l'exploitation et à la commercialisation de logiciels informatiques, programmes, bases de données et sites internet soit en tant que propriétaire, concessionnaires de licence, preneur de licence ou par tout contrat similaire.

La Société pourra exercer notamment les activités suivantes:

- la conception, la réalisation, le développement, la gestion, l'exploitation et la commercialisation de nouveaux logiciels informatiques, et particulièrement mais non exclusivement, de logiciels applicatifs;
- la conception, la réalisation, le développement, la gestion, l'exploitation et la commercialisation de nouveaux programmes, bases de données et sites internet;
- la conception, la réalisation, le développement, la gestion, l'exploitation et la commercialisation de nouvelles applications informatiques pour appareils électroniques mobiles;
- la conception, la gestion et l'exploitation de sites internet;
- la vente en ligne;
- l'achat et la vente de matériel électrique, électronique et informatique comprenant des licences et des softwares;
- et de manière générale, toutes activités mobilières, immobilières, financières, commerciales et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, consentir toutes hypothèques et cautions à la garantie d'emprunts, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a également pour objet, soit directement soit en sous-traitance, l'acquisition, l'exploitation, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion, l'administration, la location, l'acquisition de terrains, d'immeubles, meublés non meublés, et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter indirectement la réalisation.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

## Titre II. - Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, sauf dispositions contraires de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après dénommée la «Loi»).

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par l'administrateur unique. Le conseil d'administration, ou, le cas échéant, l'administrateur unique, informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 (quinze) jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1<sup>er</sup>, 3), d) de la Loi.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès du dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou de coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut lui être délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant et qui lui sera remis endéans 8 (huit) jours calendaires.

Toute cession d'action au porteur entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par le dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre le cédant et le cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

**Art. 6.** La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

**Art. 7.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros) qui sera représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

En outre, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé, pendant une période prenant fin le 6 avril 2021, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique, aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

**Art. 8.** Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 9.** Vis-à-vis de la Société, les actions de la Société sont indivisibles. Par conséquent, les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ils sont nommés par l'assemblée générale statuant à la majorité des voix, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années; ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la Loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Si la nomination faite par le conseil d'administration n'est pas ratifiée par cette assemblée, les délibérations prises avec l'administrateur et les actes accomplis par lui n'en seront pas moins valables.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un administrateur unique, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la Loi, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en faveur des actionnaires.

**Art. 13.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou sur convocation de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, câble, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence, conférence téléphonique ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une réunion est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par la personne nommée en son remplacement, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des voix. Il(s) est (seront) choisi(s) parmi les membres du conseil d'administration de la Société et sera (seront) toujours révocable(s) avec ou sans motif dans les mêmes conditions de majorité que celles applicables à sa nomination.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera valablement engagée par sa seule signature.

**Art. 17.** Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société.

Dans les limites de la Loi, chaque administrateur présent ou passé sera indemnisé sur les avoirs de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice de sa fonction.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 18.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

#### **Titre V. - Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 19.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net réservé aux actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 20.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le quatrième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

En sus du respect des conditions d'unanimité prévues à l'article 67-1 de la Loi, les décisions de l'assemblée des actionnaires dûment convoquée, relatives aux modifications statutaires de la Société, à l'amortissement du capital social de la Société ainsi que celles relatives à l'adoption ou la modification de clauses d'inaliénabilité des actions de la Société, de clauses d'agrément, de clauses d'exclusion, de clauses de suspension des droits non pécuniaires et de clauses envisageant le changement de contrôle d'un actionnaire personne morale, sont prises à l'unanimité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une

réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une assemblée est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. L'assemblée tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

#### **Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société, des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique déterminera, sur proposition du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, de quelle façon le solde du bénéfice annuel net sera affecté.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 23.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des actions détenues par eux.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 24.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi et à ses modifications ultérieures.»

##### *Cinquième résolution*

Les Associés décident d'appeler aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021:

- Monsieur Gianbeppi FORTIS, dirigeant de sociétés, né le 01<sup>er</sup> août 1962 à Armeno, Italie, demeurant à L-1258 Luxembourg, 29, rue Brasseur, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Karim RACHEDI, dirigeant de sociétés, né le 30 septembre 1971 à Villeneuve-Saint-Georges, France, demeurant à L-8150 Bridel, 23, rue de la Sapinière, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Alain WEBER, dirigeant de sociétés, né le 19 mai 1953 à Strasbourg, France, demeurant à D-77694 Kehl, 6, Heiligenfeldstrasse, Allemagne.

##### *Sixième résolution*

Les Associés décident d'appeler aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017:

MATHILUX S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 125120.

##### *Septième résolution*

Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, les Associés décident de nommer Monsieur Gianbeppi FORTIS, prénommé, en qualité de Président du conseil d'administration de la Société.

##### *Huitième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 15 des statuts de la Société, les Associés nomment en qualité d'administrateur-délégué de la Société, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021, Monsieur Gianbeppi FORTIS, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle pour engager la Société.

##### *Neuvième résolution*

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg à L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bretonneau, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11329. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016093951/352.

(160063272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

### **Immoluxpl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 29, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 205.426.

### STATUTS

L'an deux mille seize, le douze avril.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

LUX PL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social: L-9516 Wiltz, 2, rue Hannelast, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.667 constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date 12 novembre 2013 ici représentée par son gérant unique Monsieur Pascal Lambert qui a pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. Raison sociale, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre les associés actuels et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations comme agent immobilier, promoteur immobilier, administrateur de biens, syndic de copropriété et assurance.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "IMMOLUXPL".

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune d'ETTELBRUCK.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

#### **Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Lorsque toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et l'étendue de leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

## **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le dernier jour de l'année en cours.

### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par la comparante: LUX PL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social: L-9516 Wiltz, 2, rue Hannelast inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.667.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.300.-.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital social, ont ensuite pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommée gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Madame Françoise VAN VAERENBERGH, née le 16 mars 1969 à Berchem-Sainte-Agathe, Belgique, demeurant 9B, rue des Romains à L-7264 Walferdange.
- 2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Pascal LAMBERT, administrateur de sociétés, né le 4 mai 1971 à Bastogne (Belgique), demeurant à L-9530 Wiltz, 41, Grand-rue
- 3.- Envers les tiers, la société est engagée par les signatures conjointes du gérant administratif et du gérant technique.
- 4.- Le siège social est établi au 29, rue Prince Henri à L-9047 ETTTELBRUCK.

### *Autorisation de commerce*

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Perlé, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pascal Lambert, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2016. Relation: EAC/2016/8929. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016093954/136.

(160063804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

### **IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 69.256,80.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMP S.à r.l.

Référence de publication: 2016093956/10.

(160063187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 69.256,80.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMP S.à r.l.

Référence de publication: 2016093957/10.

(160063516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Independence Trans Europe Lines Navy 2001 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 8, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.668.

---

L'an deux mille seize, le douze avril.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'EST RÉUNIE:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDEPENDENCE TRANS EUROPE LINES NAVY 2001 S.A. en abrégé I.T.E.L. NAVY 2001 S.A., avec siège social à L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 564 du 24 juillet 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Dubrulle, administrateur de sociétés, demeurant à F-67400 Illkirch, 1, rue des Cottages,

Qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Fabien Verreaux, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège et en conséquence modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
2. Constat d'actionnaire unique.
3. Révocation de mandataires et nomination d'un administrateur unique.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social vers L-2560 Luxembourg, 8, rue de Strasbourg et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établie dans la commune de Luxembourg-Ville.»

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale constate que toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique.

Dès lors, il est convenu que partout où les statuts de la société mentionnent le terme «assemblée générale» il est entendu que l'actionnaire unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés remplira les fonctions et obligations de celle-ci, conformément aux dispositions légales en vigueur.

De même, il est convenu que partout où les statuts de la société mentionnent le terme «conseil d'administration», il est entendu que le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur qui a vocation à représenter seul le conseil d'administration et l'administrateur unique remplira les fonctions et obligations de celui-ci ainsi que celles d'un administrateur-délégué, conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué ou de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.»

### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat les membres du conseil d'administration et l'administrateur-délégué en leur donnant décharge complète pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

### *Quatrième résolution*

En conformité avec les dispositions légales, l'Assemblée Générale nomme aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Guy DUBRULLE, administrateur de sociétés, demeurant à F-67400 Illkirch, 1, rue des Cottages.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Guy Dubrulle, Fabien Verreaux, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2016. Relation: EAC/2016/8925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016093958/71.

(160063802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

#### **Industrial Packaging Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegassel.

R.C.S. Luxembourg B 176.109.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 11 mars 2016*

1. Transfert du siège social de la société du 41, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 2, Millegassel, L-2156 Luxembourg avec effet au 15 mars 2016.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

INDUSTRIAL PACKAGING GROUP S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2016093959/14.

(160063743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

#### **Samplix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 182.354.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth day of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Ivory Investments S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and being registered at the Luxembourg Trade Register under number B 139.652,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Christopher Braden, born on 16 January 1942 in Berkhamsted, United Kingdom, and residing at 4 Place du Lac, 1296 Coppet, in Switzerland,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in Switzerland under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Pal Brynsrud, born on 15 August 1962 in Eidanger, Norway and residing at 24 Svanev, 1367 Snaroya, Norway,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in Norway under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Denis Clarke, born on 22 October 1953 in Dublin, Ireland, and residing at Clerhaun, Westport, Mayo in Ireland

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in Ireland under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Jean Pascal Duvieusart, born on 24 December 1966 in Luxembourg, and residing at 11 Savrasova Street, Moscow 125080, Russia,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in Russia under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Vadim Kolodny, born on 21 August 1987 in Mockba, Russia, and residing at Taganskaya Street, 26, building 1, Apt 165, Moscow, Russia, 109147,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in Russia under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Frederic Krimgold born on 20 March 1946 in Maryland. USA and Barbara Krimgold, born on 15 February 1943 in Oregon, USA, and residing at 6627 Fletcher Lane, 22101 Mclean, USA,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in USA under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Tico Limited, a company incorporated under the law of Gibraltar with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in Gibraltar under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Bard Worldwide Holdings Limited, a company incorporated under the law of Cyprus with registered office at 6 Kairaskakis Street, CY-3032 Limassol, Cyprus,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in Cyprus under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Wilhelm Mohn AS, a company incorporated under the law of Norway with registered office at Langoddveien 107, 1367 Snaroya, 0219 Baerum, Norway,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in Norway under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Jacobus van den Heuvel, born on 16 February 1946 in Gravenhage, The Netherlands, and residing at 44A Burg van den Boschmann, 3956 DC Leersum, The Netherlands,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in Switzerland under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Georg von Werz, born on 25 April 1948 in München, Germany, and residing at Merzstrasse 16, 81679, Munich, Germany,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in Germany under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Baltic Energy Asset Management Oü, a company incorporated under the laws of Estonia and having its registered office at 141 Harju Country, 11415, Tallinn, Estonia,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in Estonia under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

ABK Holding AS, a company incorporated under the laws of Norway, and having its registered office at Ringveien 40, N-1386 Asker, Norway,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in Norway under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Kerry International (BVI) Limited, a company incorporated under the laws of Norway, and having its registered office at Road Town, Palm Grove House, Tortola, BVI,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in BVI under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Michael Obermayer, born on 8 May 1948 in Stockholm, Sweden, and having his professional address at 103 Mount Street, London 1K 2TJ, United Kingdom,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in United Kingdom under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Sagax Limited, a company incorporated under the laws of the Isle of Man with registered office at 18 Athol Street Douglas, IM1 1JA, Isle of Man,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a proxy given in Isle of Man under private seal on March 8, 2016; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

These appearing parties, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state that:

- Samplix S.à r.l., société à responsabilité limitée (the Company), a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register as a société à responsabilité limitée under number B 182.354, was incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 28 November 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 268 dated 30 January 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, on August 8, 2014, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” no. 3234 on November 4, 2014 (the “Articles”).

- These appearing parties are the members (the Members) of the Company:

- The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 83,500 (eighty-three thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 178,400 (one hundred seventy-eight thousand four hundred Euro), represented by 178,400 (one hundred seventy-eight thousand four hundred) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each, to EUR 261,900 (two hundred sixty-one thousand nine hundred Euro), represented by 261,900 (two hundred sixty-one thousand nine hundred) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each, by way of the issue of 83,500 new shares of the Company, having a par value of EUR 1 (one Euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase as follows:

Christopher Braden: 8,333 shares, by way of a contribution in cash in an amount of EUR 99,996;

Pal Brynsrud: 1,917 shares, by way of a contribution in cash in an amount of EUR 23,004;

Bard Worldwide Holdings Limited: 20,417 shares, by way of a contribution in cash in an amount of EUR 245,004;

Wilhelm Mohn AS: 1,833 shares, by way of a contribution in cash in an amount of EUR 21,996;

Jacobus van den Heuvel, 4,000 shares, by way of a contribution in cash in an amount of EUR 48,000;

Georg von Werz: 16,667 shares, by way of a contribution in kind consisting of the certain, liquid and due immediately claim for an amount of EUR 200,004 that he holds against the Company;

Baltic Energy Asset Management Oü: 3,500 shares, by way of a contribution in cash in an amount of EUR 42,000;

ABK Holding AS: 1,250 shares, by way of a contribution in cash in an amount of EUR 15,000;

Kerry International (BVI) Limited, 4,083 shares, by way of a contribution in cash in an amount of 48,996;

Michael Obermayer: 11,250 shares, by way of a contribution in cash in an amount of EUR 135,000;

Sagax Limited: 1,750 shares, by way of a contribution in cash in an amount of EUR 21,000;

Roland Berger: 8,333 shares, by way of a contribution in cash in an amount of EUR 99,996;

Christopher Outram: 167 shares by way of a contribution in cash in an amount of EUR 2,004;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes and the increase of the share capital adopted under item 1 and 2 above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Approbation of the issuance of 9,600 management share options.

6. Miscellaneous.

- The Members then passed the following resolutions:

*First resolution*

The Members decide to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 83,500 (eighty-three thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 178,400 (one hundred seventy-eight thousand four hundred Euro), represented by 178,400 (one hundred seventy-eight thousand four hundred) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each, to EUR 261,900 (two hundred sixtyone thousand nine hundred Euro), represented by 261,900 (two hundred sixty-one thousand nine hundred) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each, by way of the issue of 83,500 (eighty-three thousand five hundred) new shares of the Company, having a par value of EUR 1 (one Euro) each.

*Second resolution*

The Members record and accept the waiver to their subscription right of the members who did not subscribe to the capital increase and the subscription by the other existing members as well as by two new members, as follows:

- Christopher Braden, born on 16 January 1942 in Berkhamsted, United Kingdom, and residing at 4 Place du Lac, 1296 Coppet, in Switzerland,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to 8,333 (eight thousand three hundred thirty-three) shares, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 99,996 (ninety-nine thousand nine hundred ninety-six Euro), which shall be allocated as follows:

(i) EUR 8,333 (eight thousand three hundred thirty-three Euro) to the share capital account of the Company; and

(ii) EUR 91,663 (ninety-one thousand six hundred sixty-three Euro) to the share premium account of the Company.

- Pal Brynsrud, born on 15 August 1962 in Eidanger, Norway and residing at 24 Svanev, 1367 Snaroya, Norway, here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to 1,917 (one thousand nine hundred seventeen) shares, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 23,004 (twenty-three thousand and four Euro), which shall be allocated as follows:

(i) 1,917 (one thousand nine hundred seventeen Euro) to the share capital account of the Company; and

(ii) EUR 21,087 (twenty-one thousand eighty-seven Euro) to the share premium account of the Company.

- Bard Worldwide Holdings Limited, a company incorporated under the law of Cyprus with registered office at 6 Karaiskakis Street, CY-3032 Limassol, Cyprus, here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to 20,417 (twenty thousand four hundred seventeen) shares, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 245,004 (two hundred forty-five thousand and four Euro) which shall be allocated as follows:

(i) EUR 20,417 (twenty thousand four hundred seventeen Euro) to the share capital account of the Company; and

(ii) EUR 224,587 (two hundred twenty-four thousand five hundred eighty-seven Euro) to the share premium account of the Company.

- Wilhelm Mohn AS, a company incorporated under the law of Norway with registered office at Langoddveien 107, 1367 Snaroya, 0219 Baerum, Norway, here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to 1,833 (one thousand eight hundred thirty-three) shares, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 21,996 (twenty-one thousand nine hundred ninety-six Euro) which shall be allocated as follows:

(i) EUR 1,833 (one thousand eight hundred thirty-three Euro) to the share capital account of the Company; and

(ii) EUR 20,163 (twenty thousand one hundred sixty-three Euro) to the share premium account of the Company.

- Jacobus van den Heuvel, born on 16 February 1946 in Gravenhage, The Netherlands, and residing at 44A Burg van den Boschlan, 3956 DC Leersum, The Netherlands, here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to 4,000 (four thousand) shares, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 48,000 (forty-eight thousand Euro) which shall be allocated as follows:

(i) EUR 4,000 (four thousand Euro) to the share capital account of the Company; and

(ii) EUR 44,000 (forty-four thousand Euro) to the share premium account of the Company.

- Georg von Werz, born on 25 April 1948 in Munich, Germany, and residing at Merzstrasse 16, 81679, Munich, Germany, here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to 16,667 (sixteen thousand six hundred sixty-seven) shares, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of the certain, liquid and due immediately claim for an amount of EUR 200,004.- (two hundred thousand four Euro) that he holds against the Company. This contribution shall be allocated as follows:

(i) EUR 16,667 (sixteen thousand six hundred sixty-seven Euro) to the share capital account of the Company; and

(ii) EUR 183,337 (one hundred eighty-three thousand three hundred thirty-seven Euro) to the share premium account of the Company.

- Baltic Energy Asset Management Oü, a company incorporated under the laws of Estonia and having its registered office at 141 Harju Country, 11415, Tallinn, Estonia, here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to 3,500 (three thousand five hundred) shares, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 42,000 (forty-two thousand Euro) which shall be allocated as follows:

(i) EUR 3,500 (three thousand five hundred Euro) to the share capital account of the Company; and

(ii) EUR 38,500 (thirty-eight thousand five hundred Euro) to the share premium account of the Company.

- ABK Holding AS, a company incorporated under the laws of Norway, and having its registered office at Ringveien 40, N-1386 Asker, Norway, here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) which shall be allocated as follows:

(i) EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty Euro) to the share capital account of the Company; and

(ii) EUR 13,750 (thirteen thousand seven hundred fifty Euro) to the share premium account of the Company.

- Kerry international (BVI) Limited a company incorporated under the laws of the BVI, and having its registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, BVI, here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to 4,083 (four thousand eighty-three) shares, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 48,996 (forty-eight thousand nine hundred ninety-six Euro) which shall be allocated as follows:

(i) EUR 4,083 (four thousand eighty-three Euro) to the share capital account of the Company; and

(ii) EUR 44,913 (forty-four thousand nine hundred thirteen Euro) to the share premium account of the Company.

- Michael Obermayer, born on 8 May 1948 in Stockholm, Sweden, and having his professional address at 103 Mount Street, London 1K 2TJ, United Kingdom, here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to 11,250 (eleven thousand two hundred fifty) shares, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution of cash in an amount of EUR 135,000 (one hundred thirty-five thousand Euro) which shall be allocated as follows:

(i) EUR 11,250 (eleven thousand two hundred fifty Euro) to the share capital account of the Company; and

(ii) EUR 123,750 (one hundred twenty-three thousand seven hundred fifty Euro) to the share premium account of the Company.

- Sagax Limited, a company incorporated under the laws of the Isle of Man with registered office at 18 Athol Street Douglas, IM1 1JA, Isle of Man, here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to 1,750 (one thousand seven hundred fifty) shares, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution of cash in an amount of EUR 21,000 (twenty-one thousand Euro) which shall be allocated as follows:

(i) EUR 1,750 (one thousand seven hundred fifty Euro) to the share capital account of the Company; and

(ii) EUR 19,250 (nineteen thousand two hundred fifty Euro) to the share premium account of the Company.

- Roland Berger, born on 22 November 1937, in Berlin, Germany, and having his professional address at Newtonstrasse 10, 81679 Munich, Germany, here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to 8,333 (eight thousand three hundred thirty-three) shares, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution of cash in an amount of EUR 99,996 (ninety-nine thousand nine hundred ninety-six Euro) which shall be allocated as follows:

(i) EUR 8,333 (eight thousand three hundred thirty-three Euro) to the share capital account of the Company; and

(ii) EUR 91,663 (ninety-one thousand six hundred sixty-three Euro) to the share premium account of the Company.

- Christopher Outram, born 4 April 1949 in Hunstanton, United Kingdom, and having his professional address at 22 Yeomans Row, Chelsea, London, SW3 2AH, here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to 167 (one hundred sixty-seven) ordinary shares,

having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, and to have them fully paid up by way of a contribution of cash in an amount of EUR 2,004 (two thousand four Euro) which shall be allocated as follows:

- (i) EUR 167 (one hundred sixty-seven Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 1,837 (one thousand eight hundred thirty-seven Euro) to the share premium account of the Company.

The amount of the share capital increase, including the allocations to the share premium account of the Company, is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by (i) a bank certificate in the amount of EUR 801,996 and (ii) a manager certificate mentioning a contribution in kind in the amount of EUR 200,004. From these amounts, EUR 83,500 (eighty-three thousand five hundred Euro) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and EUR 918,500 (nine hundred eighteen thousand five hundred Euro) shall be allocated to the share premium account of the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, Article 5.1. of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 261,900 (two hundred sixty-one thousand and nine hundred Euro), represented by 261,900 (two hundred sixty-one thousand and nine hundred) shares in registered form with a par value of EUR 1 (one Euro) each, all subscribed and fully paid up."

#### *Fourth resolution*

The register of shareholders of the Company is amended in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Fifth resolution*

The Members resolve to approve the issuance of 9,600 management share options.  
There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand Euros (EUR 3,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, this proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le seize mars.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **ONT COMPARU:**

Ivory Investments S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce du Luxembourg sous le numéro B 139.652,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, employé privé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée au Luxembourg le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Christopher Braden, né le 16 janvier 1942 à Berkhamstead, Royaume Uni et ayant pour adresse le 4 Place du Lac, 1296 Coppet, Suisse,

ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en Suisse le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Pal Brynsrud, né le 15 août 1962 à Eidanger, Norvège et ayant pour adresse le 24 Svanev, 1367 Snaroya, Norvège,

ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en Norvège le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Denis Clarke, né le 22 octobre 1953 à Dublin, Irlande et ayant pour adresse Clerhaun, Westport, Mayo, Irlande, ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en Irlande le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Jean Pascal Duvieusart, né le 24 décembre 1966 à Luxembourg et ayant pour adresse le 11 Savrasova Street, Moscou 125080, Russie,

ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en Russie le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Vadim Kolodny, né le 21 août 1987 à Mockba, Russie et ayant pour adresse Taganskaya Street, 26, building 1, Apt 165, Moscou, Russie, 109147,

ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en Russie le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Frederic Krimgold, né le 20 mars 1946 au Maryland, USA et Barbara Krimgold, née le 15 février 1943 à Oregon, USA et ayant pour adresse le 6627 Fletcher Lane, 22101 Mclean, USA,

ici représentés par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée aux USA le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Tico Limited, société de droit de Gibraltar et ayant pour siège social le 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Gibraltar, le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Bard Worldwide Holdings Limited, société de droit chypriote, ayant pour siège social le 6 Karaiskakis Street, CY-3032 Limassol, Chypre,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Chypre, le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Wilhelm Mohn AS, société de droit norvégien, ayant pour siège social le Langoddeveien 107, 1367 Snaroya, 0219 Baerum, Norvège,

ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en Norvège, le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Jacobus van den Heuvel, né le 16 février 1946 à Gravenhage, Pays-Bas et ayant pour adresse le 44A Burg van den Boschlaan, 3956 DC Leersum, Pays-Bas,

ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée aux Pays Bas, le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Georg von Werz, né le 25 avril 1948 à Munich, Allemagne et ayant pour adresse le Merzstrasse 16, 81679 Munich, Allemagne,

ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en Allemagne, le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Baltic Energy Asset Management Oü, société de droit estonien ayant pour siège social le 141 Harju Country, 11415 Tallinn, Estonie,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en Estonie, le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

ABK Holdings AS, société de droit norvégien et ayant pour siège social le Ringveien 40, N-1386 Asker, Norvège,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en Norvège le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Kerry International (BVI) Limited, société de droit des Iles Vierges Britanniques et ayant pour siège social Road Town, Palm Grove House, Tortola, les Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée aux Iles Vierges Britanniques, le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Michael Obermayer, né le 8 mai 1948 à Stockholm, Suède et ayant pour adresse professionnelle le 103 Mount Street, Londres 1K 2TJ, Royaume Uni,

ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée au Royaume Uni, le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Sagax Limited, société de droit mannoise ayant pour siège social le 18 Athol Street, Douglas IM1 1JA, Ile de Man,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Ile de Man, le 8 mars 2016; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentée comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- Samplix S.à r.l. (société à responsabilité limitée) (la Société), une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182 354, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 268 en date du 30 janvier 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3234 en date du 4 novembre 2014.

- Les parties comparantes sont les associées actuelles (les «Associés») de la Société et qu'elles ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de 83.500 EUR (quatre-vingt-trois mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 178.400 (cent soixante-dix-huit mille quatre cents euros), représenté par 178.400 (cent soixante-dix-huit mille quatre cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (1 euro) chacune, à EUR 261.900 (deux cent soixante un mille neuf cents euros) par l'émission de 83.500 (quatre-vingt-trois mille cinq cents) parts sociales nouvelles de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital comme suit:

Christopher Braden: 8.333 parts sociales, par un apport en numéraire de EUR 99.996;

Pal Brynsrud: 1.917 parts sociales, par un apport en numéraire de EUR 23.004;

Bard Worldwide Holdings Limited: 20.417 parts sociales, par un apport en numéraire de EUR 245.004;

Wilhelm Mohn AS: 1.833 parts sociales, par un apport en numéraire de EUR 21.996;

Jacobus van den Heuvel, 4.000 parts sociales, par un apport en numéraire de EUR EUR 48.000;

Georg von Werz: 16.667 parts sociales, par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de EUR 200.004 qu'il détient à l'encontre de la Société;

Baltic Energy Asset Management Oü: 3.500 parts sociales, par un apport en numéraire EUR 42.000;

ABK Holding AS: 1.250 parts sociales, par un apport en numéraire de EUR 15.000;

Kerry International (BVI) Limited, 4.083 parts sociales, par un apport en numéraire de EUR 48.996;

Michael Obermayer: 11.250 parts sociales, par un apport en numéraire de EUR 135.000;

Sagax Limited: 1.750 parts sociales, par un apport en numéraire de EUR 21.000;

Roland Berger: 8.333 parts sociales, par un apport en numéraire de EUR 99.996;

Christopher Outram: 167 parts sociales, par un apport en numéraire de EUR 2.004;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter le changement et l'augmentation du capital social adoptée sous les points 1 et 2.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou tout employé de Maitland Luxembourg S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Approbation de l'émission des «9,600 management share options»

6. Divers.

Les Parties Comparantes ont ensuite prises les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence de EUR 83.500 (quatre-vingt-trois mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 178.400 (cent soixante-dix-huit mille quatre cents euros), représenté par 178.400 (cent soixante-dix-huit mille quatre cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 261.900 (deux cent soixante et un mille neuf cents euros) par l'émission de 83.500 (quatre-vingt-trois mille cinq cents) actions nouvelles de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

### Deuxième résolution

Les Associés prennent acte et acceptent la renonciation à leur droit de souscription de la part des associés qui n'ont pas souscrit à l'augmentation de capital et les souscriptions, par les autres associés existants, ainsi que par deux nouveaux associés, comme suit:

- Christopher Braden, né le 16 janvier 1942 à Berkhamstead, Royaume Uni et ayant pour adresse le 4 Place du Lac, 1296 Coppet, Suisse, ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 8.333 (huit mille trois cent trente-trois) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 99.996 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize Euro) qui doit être alloué comme suit:

- (i) EUR 8.333 (huit mille trois cent trente-trois Euro) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 91.663 (quatre-vingt-onze mille six cent soixante-trois Euro) au compte de prime d'émission de la Société.

- Pal Brynsrud, né le 15 août 1962 à Eidanger, Norvège et ayant pour adresse le 24 Svanev, 1367 Snaroya, Norvège, ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 1.917 (mille neuf cent dix-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 23.004 (vingt-trois mille et quatre Euro) qui doit être alloué comme suit:

- (i) EUR 1.917 (mille neuf cent dix-sept Euro) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 21.087 (vingt et un mille quatre-vingt-sept Euro) au compte de prime d'émission de la Société.

- Bard Worldwide Holdings Limited, société de droit chypriote, ayant pour siège social le 6 Karaiskakis Street, CY-3032 Limassol, Chypre, ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 20.417 (vingt mille quatre cent dix-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 245.004 (deux cent quarante-cinq mille et quatre Euro) qui doit être alloué comme suit:

- (i) EUR 20.417 (vingt mille quatre cent dix-sept Euro) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 224.587 (deux cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept Euro) au compte de prime d'émission de la Société.

- Wilhelm Mohn AS, société de droit norvégien, ayant pour siège social le Langoddveien 107, 1367 Snaroya, 0219 Baerum, Norvège, ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 1.833 (mille huit cent trente-trois) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 21.996 (vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-seize Euro) qui doit être alloué comme suit:

- (i) EUR 1.833 (mille huit cent trente-trois Euro) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 20.163 (vingt mille cent soixante-trois Euro) au compte de prime d'émission de la Société.

- Jacobus van den Heuvel, né le 16 février 1946 à Gravenhage, Pays-Bas et ayant pour adresse le 44A Burg van den Boschlaan, 3956 DC Leersum, Pays-Bas, ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 4.000 (quatre mille) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 48.000 (quarante-huit mille Euro) qui doit être alloué comme suit:

- (i) EUR 4.000 (quatre milles Euro) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 44.000 (quarante-quatre mille Euro) au compte de prime d'émission de la Société.

- Geog van Werz, né le 25 avril 1948 à Munich, Allemagne et ayant pour adresse le Merzstrasse 16, 81679 Munich, Allemagne, ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 16.667 (seize mille six cent soixante-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant EUR 200.004 (deux cent mille et quatre Euro) que l'associé détient envers la Société. L'apport en nature à la Société sera affecté comme suit:

- (i) EUR 16.667 (seize mille six cent soixante-sept Euro) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 183.337 (cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-sept Euro) au compte de prime d'émission de la Société.

- Baltic Energy Asset Management Oü, société de droit estonien ayant pour siège social le 141 Harju Country, 11415 Tallinn, Estonie, ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 3.500 (trois mille cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 42.000 (quarante-deux mille Euro) qui doit être alloué comme suit:

- (i) EUR 3.500 (trois mille cinq cents Euro) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 38.500 (trente-huit mille cinq cents Euro) au compte de prime d'émission de la Société.

- ABK Holdings AS, société de droit norvégien et ayant pour siège social le Ringveien 40, N-1386 Asker, Norvège, ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR

1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 15.000 (quinze mille Euro) qui doit être alloué comme suit:

- (i) EUR 1.250 (mille deux cent cinquante Euro) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 13.750 (treize mille sept cent cinquante Euro) au compte de prime d'émission de la Société.

- Kerry International (BVI) Limited, société de droit des Iles Vierges Britanniques et ayant pour siège social Road Town, Palm Grove House, Tortola, les Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 4.083 (quatre mille quatre-vingt-trois) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 48.996 (quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize Euro) qui doit être alloué comme suit:

- (i) EUR 4.083 (quatre mille quatre-vingt-trois Euro) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 44.913 (quarante-quatre mille neuf cent treize Euro) au compte de prime d'émission de la Société.

- Michael Obermayer, né le 8 mai 1948 à Stockholm, Suède et ayant pour adresse professionnelle le 103 Mount Street, Londres 1K 2TJ, Royaume Uni, ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 11.250 (onze mille deux cent cinquante) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 135.000 (cent trente-cinq mille Euro) qui doit être alloué comme suit:

- (i) EUR 11.250 (onze mille deux cent cinquante Euro) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 123.750 (cent vingt-trois mille sept cent cinquante Euro) au compte de prime d'émission de la Société.

- Sagax Limited, société de droit mannoise ayant pour siège social le 18 Athol Street, Douglas IM1 1JA, Ile de Man, ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 1.750 (mille sept cent cinquante) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 21.000 (vingt et un mille Euro) qui doit être alloué comme suit:

- (i) EUR 1.750 (mille sept cent cinquante Euro) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 19.250 (dix-neuf mille deux cent cinquante Euro) au compte de prime d'émission de la Société.

- Roland Berger, né le 22 novembre 1937 à Berlin, Allemagne et ayant pour adresse le Newtonstrasse 10, 81679 Munich, Allemagne, ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 8.333 (huit mille trois cent trente-trois) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 99.996 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize Euro) qui doit être alloué comme suit:

- (i) EUR 8.333 (huit mille trois cent trente-trois Euro) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 91.663 (quatre-vingt-onze mille six cent soixante-trois Euro) au compte de prime d'émission de la Société.

- Christopher Outram, né le 4 avril 1949 à Hunstantan, Royaume Uni et ayant pour adresse le 22 Yeomans Row, Chelsea Londres, SW3 2AH, Royaume Uni, ici représenté par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 167 (cent soixante-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 2.004 (deux mille quatre Euro) qui doit être alloué comme suit:

- (i) EUR 167 (cent soixante-sept Euro) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 1.837 (mille huit cent trente-sept Euro) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital, y compris les allocations au compte de prime d'émission de la Société, est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné par (i) un certificat bancaire d'un montant de EUR 801.996 et (ii) d'un certificat du conseil de gérance mentionnant un apport en nature d'un montant de EUR 200.004. De ces montants, EUR 83.500 (quatre-vingt-trois mille cinq cents euros) sera affecté au compte de capital social de la Société, et EUR 918.500 (neuf cent dix-huit mille cinq cents euros) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

#### *Troisième résolution*

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de EUR 261.900 (deux cent soixante et un mille neuf cents Euro), représenté par 261.900 (deux cent soixante et un mille neuf cents) Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

Le registre des associés de la Société est modifié afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou tout employé de Maitland Luxembourg S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Cinquième résolution*

Les Associés approuvent l'émission de 9.600 management share options.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour l'Assemblée est ajournée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BENMOUSSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 mars 2016. 2LAC/2016/6218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084941/531.

(160052125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

**Emin Finance Lending, S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 69.900.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.841.

In the year two thousand and sixteen, on the ninth day of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Abdeah TRABULSI, residing at Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Saudi Arabia, holder of 4,368,751 limited partnership interests in the Company,

2) Abdulasam ALAMOUDI, residing at Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Saudi Arabia, holder of 8,155,000 limited partnership interests in the Company;

3) Abdulaziz ALAMOUDI, residing at Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Saudi Arabia, holder of 8,155,000 limited partnership interests in the Company;

4) Abdullatif ALAMOUDI, residing at Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Saudi Arabia, holder of 8,155,000 limited partnership interests in the Company;

5) Afaf ALAMOUDI, residing at Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Saudi Arabia, holder of 4,077,499 limited partnership interests in the Company;

6) Fahad ALAMOUDI, residing at Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Saudi Arabia 8,155,000 limited partnership interests in the Company;

7) Faiza ALAMOUDI, residing at Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Saudi Arabia, holder of 4,077,499 limited partnership interests in the Company;

8) Hanan ALAMOUDI, residing at Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Saudi Arabia, holder of 4,077,499 limited partnership interests in the Company;

9) Khalid ALAMOUDI, residing at Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Saudi Arabia, holder of 8,155,000 limited partnership interests in the Company;

10) Taibah ALAMOUDI, residing at Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Saudi Arabia, holder of 4,368,751 limited partnership interests in the Company,

each duly represented by Mr. Mohammed ALAMOUDI, residing at Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128 21483, Jeddah, Saudi Arabia, by virtue of a general power of attorney given under private seal, himself here represented by Mister Gianpiero SADDI, residing professionally in Luxembourg, with full power of substitution and sub-delegation, by virtue of a power of attorney given under private seal.

11) Mohammed ALAMOUDI, residing at Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128 21483, Jeddah, Saudi Arabia, holder of 8,155,000 limited partnership interests in the Company,

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, residing in Luxembourg, with full power of substitution and sub-delegation, by virtue of a proxy given under private seal.

(The holders from 1) to 11) are referred to as the “Limited Partners”); and

12) Emin Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Belgium, with registered office at Avenue de Tervuren, 412/3, 1150 Brussels, Belgium, and registered with the RPM Brussels under number 0840.791.050 (the “Unlimited Partner”),

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, residing in Luxembourg, with full power of substitution and sub-delegation, by virtue of a proxy given under private seal.

(the “Unlimited Partner” and together with the “Limited Partners” the “Partners”);

Said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed simultaneously with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. They represent the entirety of the partners of Emin Finance Lending S.C.S., a Luxembourg common limited partnership (société en commandite simple) with registered office at 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 164.841, incorporated on 17 November 2011, pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C- 60 of 7 January 2012 and whose Articles of Incorporation (the “Articles”) have been amended for the last time on 21 November 2011 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C- 16 of 3 January 2012 (the “Partnership”).

II. The Partners hold all the sixty-nine million nine hundred thousand (69,900,000) partnership interests divided into sixty-nine million eight-hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (69,899,999) limited partnership interests and one (1) unlimited partnership interest, with nominal value of one euro (EUR 1) each, all of which are fully paid-up, and representing the entire subscribed and fully paid up capital of the Partnership amounting to EUR 69,900,000 (sixty-nine million nine hundred thousand euro).

III. The entirety of the Partnership's capital is represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Partners have been informed in advance.

IV. The Agenda of the Meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Decision to amend Article 3.4 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **3.4.** to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Management Body thinks fit, including by the issue of debt instruments, debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Partnership's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities, provided, however, that such instruments or securities are not offered to the public.”

2. Decision to amend Article 3.10 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **3.10.** to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Management Body incidental or conducive to the attainment of all or any of the Partnership's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Partnership will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under the laws from time to time of the Grand-Duchy of Luxembourg, including the Law (“Luxembourg Law”) without due authorization under Luxembourg Law.”

3. Decision to amend Article 5.1.1 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **5.1.1.** Emin Finance SA, a société anonyme incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue de Tervueren, 412/3, 1150 Bruxelles, Belgium and registered with the Companies Register (Registre des Personnes Morales - Bruxelles) under number 0840.791.050 has been allotted the GP Interest and is the sole unlimited partner of the Partnership (the “General Partner”).”

4. Decision to amend Article 8.2.3 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **8.2.3.** The Limited Partners shall be prohibited from carrying out any act of management vis-à-vis third parties. A Limited Partner shall be jointly and severally liable towards third parties for any obligations of the Partnership in which he participated in violation of the foregoing prohibition as well as for those obligations in which he did not participate, if he has regularly carried out acts of management vis-à-vis third parties. Nevertheless, this prohibition is not applicable and the Limited Partners are not jointly and severally liable towards third parties when the Limited Partner: (i) exercises rights attached to the status of a Partner in the Partnership, (ii) provides opinions or advice to the Partnership, to its affiliates or to their managers, (iii) carries out any control or supervisory measures over the business of the Partnership, (iv) grants

loans, guarantees or security or any other form of assistance to the Partnership or its affiliated entities, or (v) gives authorizations to the managers in the circumstances provided for in the Articles for acts beyond their powers. A Limited Partner may act as a Manager or as agent of a Manager, even if such Manager is the General Partner, and may execute documents on such Manager's behalf under the latter's corporate signature, even acting in the capacity of a representative of the Partnership, without incurring unlimited and joint and several liability for the obligations of the Partnership, provided that the capacity of representative in which he acts is indicated.”

5. Decision to amend Article 8.4.1 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **8.4.1.** In the case a Board of Managers is the Management Body, the Board of Managers shall be constituted of managers, that may but need not be unlimited partners, divided into class A managers (the "Class A Managers") and class B managers (the "Class B Managers") appointed and removed at any time by the General Meeting in accordance with article 12.3.”

6. Decision to amend Article 10.3 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **10.3.** Any other person to whom such a power has been delegated to him by the Management Body or by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.”

7. Decision to amend Article 11.2 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **11.2.** Subject to the applicable provisions of the Law, the Limited Partners shall only be liable for the debts and losses of the Partnership up to the amount of the funds which they have contributed to the Partnership.”

8. Miscellaneous.

V. The appearing parties, represented as mentioned above, take unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Partners resolve to amend Article 3.4 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **3.4.** to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Management Body thinks fit, including by the issue of debt instruments, debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Partnership's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities, provided, however, that such instruments or securities are not offered to the public.”

*Second resolution*

The Partners resolve to amend Article 3.10 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **3.10.** to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Management Body incidental or conducive to the attainment of all or any of the Partnership's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Partnership will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under the laws from time to time of the Grand-Duchy of Luxembourg, including the Law (“Luxembourg Law”) without due authorisation under Luxembourg Law.”

*Third resolution*

The Partners resolve to amend Article 5.1.1 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **5.1.1.** Emin Finance SA, a société anonyme incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue de Tervueren, 412/3, 1150 Bruxelles, Belgium and registered with the Companies Register (Registre des Personnes Morales - Bruxelles) under number 0840.791.050 has been allotted the GP Interest and is the sole unlimited partner of the Partnership (the "General Partner").”

*Fourth resolution*

The Partners resolve to amend Article 8.2.3 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **8.2.3.** The Limited Partners shall be prohibited from carrying out any act of management vis-à-vis third parties. A Limited Partner shall be jointly and severally liable towards third parties for any obligations of the Partnership in which he participated in violation of the foregoing prohibition as well as for those obligations in which he did not participate, if he has regularly carried out acts of management vis-à-vis third parties. Nevertheless, this prohibition is not applicable and the Limited Partners are not jointly and severally liable towards third parties when the Limited Partner: (i) exercises rights attached to the status of a Partner in the Partnership, (ii) provides opinions or advice to the Partnership, to its affiliates or to their managers, (iii) carries out any control or supervisory measures over the business of the Partnership, (iv) grants loans, guarantees or security or any other form of assistance to the Partnership or its affiliated entities, or (v) gives authorizations to the managers in the circumstances provided for in the Articles for acts beyond their powers. A Limited Partner may act as a Manager or as agent of a Manager, even if such Manager is the General Partner, and may execute documents on such Manager's behalf under the latter's corporate signature, even acting in the capacity of a representative of the

Partnership, without incurring unlimited and joint and several liability for the obligations of the Partnership, provided that the capacity of representative in which he acts is indicated.”

*Fifth resolution*

The Partners resolve to amend Article 8.4.1 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **8.4.1.** In the case a Board of Managers is the Management Body, the Board of Managers shall be constituted of managers, that may but need not be unlimited partners, divided into class A managers (the "Class A Managers") and class B managers (the "Class B Managers") appointed and removed at any time by the General Meeting in accordance with article 12.3.”

*Sixth resolution*

The Partners resolve to amend Article 10.3 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **10.3.** Any other person to whom such a power has been delegated to him by the Management Body or by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.”

*Seventh resolution*

The Partners resolve to amend Article 11.2 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **11.2.** Subject to the applicable provisions of the Law, the Limited Partners shall only be liable for the debts and losses of the Partnership up to the amount of the funds which they have contributed to the Partnership.”

*Expenses*

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Partnership by reason of the present deed is estimated at EUR 1,600 (one thousand six hundred euro).

*Declaration*

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the appearing persons represented as stated hereinabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the date shown at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing persons signed this deed with the notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le neuf mars,

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

- 1) Abdeah TRABULSI, demeurant à Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite, détenteur de 4.368.751 parts de commanditaires;
- 2) Abdulasam ALAMOUDI demeurant à Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite, détenteur de 8.155.000 parts de commanditaires;
- 3) Abdulaziz ALAMOUDI, demeurant à Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite, détenteur de 8.155.000 parts de commanditaires;
- 4) Abdullatif ALAMOUDI, demeurant à Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite, détenteur de 8.155.000 parts de commanditaires;
- 5) Afaf ALAMOUDI, demeurant à Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite, détenteur de 4.077.499 parts de commanditaires;
- 6) Fahad ALAMOUDI, demeurant à Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite, détenteur de 8.155.000 parts de commanditaires;
- 7) Faiza ALAMOUDI, demeurant à Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite, détenteur de 4.077.499 parts de commanditaires;
- 8) Hanan ALAMOUDI, demeurant à Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite, détenteur de 4.077.499 parts de commanditaires;
- 9) Khalid ALAMOUDI, demeurant à Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite, détenteur de 8.155.000 parts de commanditaires;
- 10) Taibah ALAMOUDI, demeurant à Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite, détenteur de 4.368.751 parts de commanditaires;

chacun ici dûment représenté par Monsieur Mohammed ALAMOUDI, demeurant à Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128, 21483 Jeddah, Arabie Saoudite, en vertu d'une procuration générale donnée sous seing privé, lui-même ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, demeurant professionnellement à Luxembourg, avec les pleins pouvoirs de substitution et de sous-délégation, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

11) Mohammed ALAMOUDI, habitant à Middle East Elysée Center, P.O. Box 8128 21483 Jeddah, Arabie Saoudite, détenteur de 8.155.000 parts de commanditaires,

Ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, demeurant professionnellement à Luxembourg, avec les pleins pouvoirs de substitution et de sous-délégation, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(les détenteurs de 1) à 11) sont désignés ci-après comme les associés commanditaires les «Associés Commanditaires»); et

12) Emin Finance SA, une société anonyme de droit belge ayant son siège social Avenue à Tervueren, 412/3, 1150 Bruxelles, Belgique, et enregistrée au RPM Bruxelles sous le numéro 0840.791.050, (1 «Associé Commandité»)

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, demeurant professionnellement à Luxembourg, avec les pleins pouvoirs de substitution et de sous-délégation, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(L'«Associé Commandité» et ensemble avec les «Associés Commanditaires», les «Associés»).

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de dresser le présent acte comme suit:

I. Ils représentent l'ensemble des associés d'Emin Finance Lending S.C.S., une société en commandite simple luxembourgeoise ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B.164.841, constituée le 17 Novembre 2011, en vertu d'un acte de Maître Léonie Grethen, notaire résidant au Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-60 du 7 janvier 2012 et dont les Statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois, le 21 Novembre 2011 en vertu d'un acte de Maître Léonie Grethen, notaire résidant au Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-16 du 3 Janvier 2012 (la «Société»).

II. Les Associés détiennent toutes les soixante-neuf millions neuf cent mille (69.900.000) parts divisées en soixante-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (69.899.999) parts d'associés commanditaires et une part d'associé commandité, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, l'ensemble étant entièrement payé, et représentant l'entièreté du capital souscrit et entièrement payé par la Société s'élevant à EUR 69,900,000 (soixante neuf millions neuf cent mille euros).

III. L'ensemble du Capital de la Société étant représenté, l'assemblée peut, de manière valide, décider sur toutes les questions de l'agenda desquelles les Associés ont été informés préalablement.

IV. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

1. Décision de modifier l'Article 3.4 qui sera désormais lu dans son intégralité comme suivant:

« **3.4.** d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que l'Organe de Gestion considère comme appropriée, en ce compris via l'émission d'instruments de dette, d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres à condition toutefois que de tels instruments ou titres ne soient pas offerts au public.»

2. Décision de modifier l'Article 3.10 qui sera désormais lu dans son intégralité comme suivant:

« **3.10.** d'entreprendre toutes actions (en ce compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que l'Organe de Gestion considère accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

TOUJOURS A CONDITION que la Société n'effectue pas d'opération qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou requérir une licence professionnelle en vertu des lois du Grand Duché du Luxembourg, incluant la Loi (la «Loi Luxembourgeoise») sans en avoir obtenu l'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.»

3. Décision de modifier l'Article 5.1.1 qui sera désormais lu dans son intégralité comme suivant:

« **5.1.1.** Emin Finance SA, une société anonyme constituée sous la loi belge, ayant son siège social à Avenue de Tervueren, 412/3, 1150 Bruxelles, Belgique et enregistrée au Registre des Sociétés (Registre des Personnes Morales-Bruxelles) sous le numéro 0840.791.050 détient la Part de Commandité et est l'unique associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»);»

4. Décision de modifier l'Article 8.2.3 qui sera désormais lu dans son intégralité comme suivant:

« **8.2.3.** Les Associés Commanditaires ne peuvent accomplir aucun acte de gestion à l'égard des tiers. Un Associé Commanditaire est indéfiniment et solidairement tenu à l'égard des tiers de tous les engagements de la Société auxquels il

aurait participé en contravention à la précédente prohibition aussi bien que les engagements de la Société auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement fait des actes de gestion à l'égard des tiers. Néanmoins, ne constituent pas des actes de gestion pour lesquels les Associés Commanditaires encourent une responsabilité indéfinie et solidaire à l'égard des tiers, (i) l'exercice des prérogatives d'associé, (ii) les avis et les conseils donnés à la Société, à ses entités affiliées ou à leurs gérants, (iii) les actes de contrôle et de surveillance, (iv) l'octroi de prêts, de garanties ou de sûretés, ou toute autre assistance à la Société ou à ses entités affiliées, ainsi que (v) les autorisations données aux gérants dans les cas prévus dans les Statuts pour les actes qui excèdent leurs pouvoirs. Un Associé Commanditaire peut agir en qualité de membre de l'Organe de Gestion ou mandataire d'un gérant de la Société, même si ce gérant est l'Associé Commandité, ou prendre la signature sociale de ce dernier, même agissant en tant que représentant de la Société, sans encourir de ce fait une responsabilité indéfinie et solidaire des engagements sociaux, à condition que la qualité en laquelle il intervient soit indiquée.»

5. Décision de modifier l'Article 8.4.1 qui sera désormais lu dans son intégralité comme suivant:

« **8.4.1.** Dans le cas où l'Organe de Gestion est un Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance sera composé de gérants qui peuvent être mais pas nécessairement des Associés Commandités, divisés en gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et les gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B») nommés et révoqués à tout moment par une Assemblée Générale conformément à l'article 12.3.»

6. Décision de modifier l'Article 10.3 qui sera désormais lu dans son intégralité comme suivant:

« **10.3.** Toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par l'Organe de Gestion ou par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.»

7. Décision de modifier l'Article 11.2 qui sera désormais lu dans son intégralité comme suivant:

« **11.2.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, les Associés Commanditaires ne sont responsables des dettes et des pertes de la Société qu'à hauteur du montant des fonds qu'ils ont apportés à la Société.»

8. Divers.

V. Les parties comparantes, représentées comme mentionnées ci-dessus, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'Article 3.4 qui sera désormais lu dans son intégralité comme suivant:

« **3.4.** d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que l'Organe de Gestion considère comme appropriée, en ce compris via l'émission d'instruments de dette, d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres à condition toutefois que de tels instruments ou titres ne soient pas offerts au public.»

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'Article 3.10 qui sera désormais lu dans son intégralité comme suivant:

« **3.10.** d'entreprendre toutes actions (en ce compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que l'Organe de Gestion considère accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

TOUJOURS A CONDITION que la Société n'effectue pas d'opération qui pourraient constituer une activité réglementée du secteur financier ou requérir une licence professionnelle en vertu des lois du Grand Duché du Luxembourg, incluant la Loi (la «Loi Luxembourgeoise») sans en avoir obtenu l'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.»

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'Article 5.1.1 qui sera désormais lu dans son intégralité comme suivant:

« **5.1.1.** Emin Finance SA, une société anonyme constituée sous la loi belge, ayant son siège social à Avenue de Ter-  
vueren, 412/3, 1150 Bruxelles, Belgique et enregistrée au Registre des Sociétés (Registre des Personnes Morales-Bruxelles) sous le numéro 0840.791.050 détient la Part de Commandité et est l'unique associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»).»

#### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'Article 8.2.3 qui sera désormais lu dans son intégralité comme suivant:

« **8.2.3.** Les Associés Commanditaires ne peuvent accomplir aucun acte de gestion à l'égard des tiers. Un Associé Commanditaire est indéfiniment et solidairement tenu à l'égard des tiers de tous les engagements de la Société auxquels il aurait participé en contravention à la précédente prohibition aussi bien que les engagements de la Société auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement fait des actes de gestion à l'égard des tiers. Néanmoins, ne constituent pas des actes de gestion pour lesquels les Associés Commanditaires encourent une responsabilité indéfinie et solidaire à l'égard des tiers, (i) l'exercice des prérogatives d'associé, (ii) les avis et les conseils donnés à la société, à ses entités affiliées ou à leurs gérants, (iii) les actes de contrôle et de surveillance, (iv) l'octroi de prêts, de garanties ou de sûretés, ou toute autre assistance

à la société ou à ses entités affiliées, ainsi que (v) les autorisations données aux gérants dans les cas prévus dans les Statuts pour les actes qui excèdent leurs pouvoirs. Un Associé Commanditaire peut agir en qualité de membre de l'Organe de Gestion ou mandataire d'un gérant de la société, même si ce gérant est l'Associé Commandité, ou prendre la signature sociale de ce dernier, même agissant en tant que représentant de la Société, sans encourir de ce fait une responsabilité indéfinie et solidaire des engagements sociaux à condition que la qualité en laquelle il intervient soit indiquée.»

*Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'Article 8.4.1 qui sera désormais lu dans son intégralité comme suivant:

« **8.4.1.** Dans le cas où l'Organe de Gestion est un Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance sera composé de gérants qui peuvent être mais pas nécessairement des Associés Commandités, divisés en gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et les gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B») nommés et révoqués à tout moment par une Assemblée Générale conformément à l'article 12.3.»

*Sixième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'Article 10.3 qui sera désormais lu dans son intégralité comme suivant:

« **10.3.** Toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par l'Organe de Gestion ou par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.»

*Septième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'Article 11.2 qui sera désormais lu dans son intégralité comme suivant:

« **11.2.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, les Associés Commanditaires ne sont responsables des dettes et des pertes de la Société qu'à hauteur du montant des fonds qu'ils ont apportés à la Société»

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes représentées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Aussi, à la requête de ces mêmes personnes représentées, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Après lecture des présentes au représentant des parties comparantes, dont le nom de famille, prénom, statut civil et résidence sont connus du notaire, le représentant des parties comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/5666. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084134/336.

(160051351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

---

**SRDS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 49.460,00.**

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 172.391.

—  
In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of the month of March,  
Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Stahls' SCS, Inc. Partners S.C.S., a common limited partnership ("Société en commandite simple") duly incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 99, Grand rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 171.640 (the "Sole Member"),

Here duly represented by Mrs Marisa Gomes, private employee, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. Such appearing party is the Sole Member of "SRDS International S.à r.l.", a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 172.391 (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 4, 2012, published in the Mémorial C (Recueil des Sociétés et Associations) of November 28, 2012 number 2884. The Articles of the Company were amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler on June 27, 2014 and published in the Memorial C (Recueil des Sociétés et Associations) of September 6, 2014 number 2403.

II. The Sole Member of the Company resolves to transfer the registered office of the Company from 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to 27, Triangle Vert, L-5691 Ellange, Grand-Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of registered office, clause 2.1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

"2.1. The registered office of the Company is established in Ellange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

All other clauses of article 2 will remain unchanged.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Pétange, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparaît:

Stahls' Inc., Partners S.C.S., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 99 Grand-rue, L-1661, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.640, (l'«Associé Unique»),

Ici dûment représentée par Madame Marisa Gomes, employée privée, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Lequel comparant est l'associé unique de la société SRDS International S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.391 (la "Société"), constituée suivant un acte notarié par devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 octobre 2012, publié au Mémorial C du 28 novembre 2012 numéro 2884. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler en date du 27 juin 2014, et publié au Mémorial C du 6 septembre 2014 numéro 2403.

II. L'associé unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 27, Triangle Vert, L-5691 Ellange, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Conformément au transfert de siège social susmentionné, la clause 2.1 des statuts de la Société est modifiée et doit désormais être lu comme suit:

« 2.1. Le siège social de la Société est établi à Ellange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Les autres clauses de l'article 2 des statuts de la Sociétés demeurent inchangées.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mars 2016. Relation: EAC/2016/7640. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016094193/81.

(160063394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Norka Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 157.183.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2554 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016088563/9.

(160056816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2533 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016088523/9.

(160056946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

**Stavos Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 138.868.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092311/9.

(160061246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

---

**Business Office Services International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 143.674.

---

Par résolutions signées en date du 11 avril 2016, le conseil d'administration a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016092499/12.

(160061972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.

---